

U²⁰¹⁷NSS



Fiche Sport 56 – Volleyball

Mise à jour : 21 septembre 2016





Sommaire

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page 5
II. Innovation	Page 18
III. Responsabilité	Page 19
Annexes	Page 23

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Volleyball a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable pour l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2015 et 2016), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2016), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence. Ces Associations Sportives peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 16 décembre 2016 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2016 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2016 (Annexe 4).
- les Associations Sportives « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Volleyball 15**, des Pôles Espoir de la FFVB ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFVB et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFVB (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Volleyball par équipe d'établissement décrits ci-dessous (Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors).

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Volleyball à 4 Minimes, Cadets et Juniors

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors		
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	6 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat <ul style="list-style-type: none"> - minimes avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum dans la composition d'équipe) Surclassement interdit des B3 - cadets avec M2, C1, C2 Surclassement interdit des M1 - juniors avec C2, J1, J2 		
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France		
JEUNE COACH	1 Jeune Coach par équipe qualifiée est possible Il ne peut pas être d'une autre association sportive Il ne peut pas être joueur lors de la compétition		
TYPE DE JEU	à 4		
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	4		
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	6		
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	6		
BALLON	Circonférence de 65 à 67 cm Poids de 260 à 280 g Couleur uniforme et claire ou avec combinaison de couleurs		
NOMBRE DE SETS POUR UN MATCH PAR JOUR	3 sets gagnants		
NOMBRE DE SETS SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 sets gagnants		
NOMBRE DE SETS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 sets gagnants		
MIXITÉ	Pas de mixité		
	MINIMES	CADETS	JUNIORS
TAILLE DES TERRAINS	7m x 14m	7m x 14m	7m x 14m
HAUTEUR DES FILETS	F : 2,10 G : 2,24	G : 2,35	G : 2,43

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 4
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum en M et C 12 maximum en J
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement cadets Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniors

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Volleyball Lycées Filles

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadettes Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	6 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - Lycées Filles avec M2, C1, C2, J1, J2
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach par équipe qualifiée est possible Il ne peut pas être d'une autre association sportive Il ne peut pas être joueur lors de la compétition
TYPE DE JEU	à 4
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	4
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	6
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	6
BALLON	Circonférence de 65 à 67 cm Poids de 260 à 280 g Couleur uniforme et claire ou avec combinaison de couleurs
NOMBRE DE SETS POUR UN MATCH PAR JOUR	3 sets gagnants
NOMBRE DE SETS SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 sets gagnants
NOMBRE DE SETS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 sets gagnants
MIXITÉ	Pas de mixité
TAILLE DES TERRAINS	7m x 14m
HAUTEUR DES FILETS	F : 2,24

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 4
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Lycées Filles

Modalités de qualification 16 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
9	Montpellier	Toulouse		2
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	2
	TOTAL			15

+ 16^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
 Si **1** équipe des Ultramarins
 Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
 Qualifiée
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

+ 12^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
 Si **1** équipe des Ultramarins
 Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
 Qualifiée
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 21 avril 2017 pour les minimes G et F, cadets
- 10 mars 2017 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2016	IA du 3 ^{ème} 2016	IA du 2 ^{ème} 2016	IA du 4 ^{ème} 2016
IA du 8 ^{ème} 2016	IA du 7 ^{ème} 2016	IA du 6 ^{ème} 2016	IA du 5 ^{ème} 2016
IA du 9 ^{ème} 2016	IA du 10 ^{ème} 2016	IA du 11 ^{ème} 2016	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15 ^{ème} 2016	IA du 14 ^{ème} 2016	IA du 13 ^{ème} 2016	IA du 12 ^{ème} 2016

12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2016	IA du 3 ^{ème} 2016	IA du 2 ^{ème} 2016	IA du 4 ^{ème} 2016
IA du 8 ^{ème} 2016	IA du 7 ^{ème} 2016	IA du 6 ^{ème} 2016	IA du 5 ^{ème} 2016
IA du 9 ^{ème} 2016	IA du 10 ^{ème} 2016	IA du 11 ^{ème} 2016	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnats de France UNSS Excellence Volleyball à 6 Minimes

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France, ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives qui ont atteint en 2016 les ½ finales des championnats de France Excellence,
- Les Associations Sportives ¼ de finaliste 2015 et 2016 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - Mixité interdite Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement) <ul style="list-style-type: none">- Nombre de joueurs pour 1 match : 12- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12- Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants- Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach par équipe qualifiée est possible Il ne peut pas être d'une autre association sportive Il ne peut pas être joueur lors de la compétition

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	FFVB à 6
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	12
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons

Il sera proposé à l'AS Championne de France en MG Excellence de participer aux Mondial ISF de beach-volley à Papeete du 26 mai au 2 juin 2017.

Championnats de France UNSS Excellence Volleyball à 6 Lycées Garçons et Filles

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation,
- ou au moins **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les équipes ayant atteint en 2016 les ½ finales des championnats de France Excellence.
- Les équipes ¼ de finaliste 2015 et 2016 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Mixité interdite Lycées avec C1, C2, J1 <ul style="list-style-type: none">- Nombre de joueurs pour 1 match : 12- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12- Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants- Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach par équipe qualifiée est possible Il ne peut pas être d'une autre association sportive Il ne peut pas être joueur lors de la compétition

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	FFVB à 6
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	8
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Lycées Garçons Champion de France UNSS Excellence Lycées Filles

Pour la préparation du pool des 2 Jeunes Arbitres qui seront envoyés au Mondial ISF de 2018, une détection et une préparation sont mises en place sur deux ans et commencera lors du CF de Rennes.

Les arbitres qui ambitionnent être qualifiés en 2018 devront donc être convoqués du 15 au 19 mai 2017, dans le cadre des meilleurs Jeunes Arbitres hors académie.

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 9 octobre 2016

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 9 octobre 2016 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 16 décembre 2016

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Volleyball par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Les serpentins des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1 ^{ère} Sortie	A1
2 ^{ème} Sortie	B1
3 ^{ème} Sortie	C1
4 ^{ème} Sortie	D1

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2 B2 C2 D2 puis :
A3 B3 C3 D3 puis éventuellement :
A4 B4 C4 D4

Points attribués et gestion des égalités²

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait: match gagné 2 ou 3 sets à 0 (25 – 0)

En cas d'égalité à la fin des poules, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prise en compte du quotient général entre les sets marqués et ceux concédés.
2. Si une égalité persiste, prise en compte du quotient général entre les points marqués et ceux concédés.
3. Si une égalité persiste donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
4. Si une égalité persiste prendre le quotient particulier entre les sets marqués et ceux concédés, puis prise en compte du quotient particulier entre les points marqués et ceux concédés.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

² En Volley-ball, et lors de poule de trois équipes, le 1^{er} match sera tiré au sort ;

le 2^{ème} match opposera l'équipe vainqueur du 1^{er} match à la 3^{ème} équipe ;

le 3^{ème} match opposera l'équipe perdante du 1^{er} match à la 3^{ème} équipe.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Harmonisation entre les catégories garçons et filles et avec les autres sports collectifs UNSS.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Une réflexion sera entamée pour une rencontre internationale en filles.

Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué.

Lors des championnats de France minimes par équipe d'établissement, un tournoi opposant les équipes présentes, sera organisé en volley assis.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- Le protocole de fin de match sera appliqué pour toutes les rencontres.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFVB

La convention entre l'UNSS et la FFVB précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFVB.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel Volleyball.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

FFVB

Thierry PLACETTE
Olivier SITRUK
Michelle AKILIAN

UNSS

XXXX
Alain CORNICARD
Thierry SUC
Gildas THANGUY
Patrick PRÉVOST
Xavier PIBOTEAU

Responsable Communication

Délégués techniques UNSS

Mylène TOUBANI-BARDET
Laëtitia PICARD
Serge RAINERI

Référent FFVB

Johann MOREL

Réseau informatique

Pascal COMBETTES

Annexe 1

Associations Sportives ¼ de finalistes 2015 et 2016 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Volleyball Minimes Filles

Volleyball Minimes Garçons

Volleyball Lycées Filles

Lyc Cassini CLERMONT

AMIENS

Volleyball Cadets

Lyc Joliot Curie SÈTE

MONTPELLIER

Lyc Claude Fauriel SAINT ÉTIENNE

LYON

Volleyball Juniors

Lyc Joliot Curie SÈTE

MONTPELLIER

Lyc Claude Fauriel SAINT ÉTIENNE

LYON

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2016 les ½ finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Volleyball Minimes Filles

Col Max Dussuchal VILLERS COTTERETS	AMIENS
Col Guillemot DUNKERQUE	LILLE
Col Le Libéral SAINT ESTÈVE	MONTPELLIER
Col La Chesneraie PUYRICARD	AIX/MARSEILLE

Volleyball Minimes Garçons

Col André Malraux ASNIÈRES	VERSAILLES
Col Guillemot DUNKERQUE	LILLE
Col Nicolas Ledoux LE PLESSIS ROBINSON	VERSAILLES
Col Les Trois Mares LE TAMPON	LA RÉUNION

Volleyball Lycées Filles

Lyc Colbert de Torcy SABLÉ SUR SARTHE	NANTES
Lyc Bréquigny RENNES	RENNES
Lyc Albert Schweitzer MULHOUSE	STRASBOURG
Lyc Raymond Naves TOULOUSE	TOULOUSE

Volleyball Lycées Garçons

Lyc Jacques Cartier SAINT MALO	RENNES
Lyc Jean Perrin LYON	LYON
Lyc Auguste Renoir ASNIÈRES	VERSAILLES
Lyc Lopicque ÉPINAL	NANCY/METZ

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2016 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2016 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

Annexe 5

Points de Pénalité

1 carton rouge	= 2 points
Carton jaune et rouge ensemble	= 3 points
Carton jaune et rouge dans deux mains distinctes (disqualification du match)	= 5 points

Les points de pénalité sont indépendants des points marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.